

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Postulat à l'intention de la CIIP (selon art. 19 CoParl) *Formation pratique des enseignants du secondaire*

La commission interparlementaire est en charge du contrôle de la mise en œuvre de la convention scolaire romande, et son art. 12 al. 1 précise que : « La CIIP coordonne les contenus de la formation initiale des enseignant-e-s sur l'ensemble du territoire de l'Espace romand de la formation ».

La commission s'est concentrée depuis quelques années sur la question de la formation des enseignants du secondaire. En l'absence de données scientifiques ou statistiques¹ permettant de mesurer clairement ce qu'on entend par « pratique » et au vu des différentes acceptions du terme, la commission, afin de prendre le pouls de la situation, a voulu entendre lors de ses séances plénières et à l'occasion de discussions bilatérales : la CIIP, les directeurs de HEP et leurs responsables de la formation pratique, des maîtres formateurs, et d'anciens et d'actuels étudiants de HEP.

A cet égard, la commission a constaté un décalage entre la perception de cette formation jugée satisfaisante par la CIIP et les critiques souvent virulentes d'enseignants ayant suivi cette même formation. Au terme de ses auditions, sont apparus les considérants suivants :

- La CDIP (conférence nationale) fixe le cadre de la formation des enseignants en Suisse.
- Au sein de ce cadre national, les HEP romandes, le CERF (UNIFR) et l'IUFE (UNIGE) ont défini un cadre commun régional. Malgré cela, les modèles et le temps consacré à la pratique dans la formation des enseignants du secondaire sont fort différents d'une institution de formation de Suisse romande à l'autre. La marge de manœuvre pour les cantons et pour les institutions de formation existe, mais on ne peut se contenter de pourcentages purement quantitatifs. Fort de ce constat, l'IUFE genevois est en pleine restructuration.
- Le lien entre théorie et pratique est capital, mais le dosage ne satisfait pas les membres de la commission. Les nouveaux enseignants sont sensibles à ce grand écart.
- La gestion de la classe est un élément central de cet apprentissage. Savoir installer un climat propice à la transmission des contenus fait partie des fondamentaux de la profession. Cela s'apprend, avant tout, sur le terrain au contact des élèves.
- Le stage pratique en responsabilité, seul devant la classe, doit être favorisé et densifié.

La CIIP est invitée à étudier, en collaboration avec les acteurs de la formation, toutes les voies et moyens qui permettraient de favoriser durant la formation des enseignants du secondaire les stages en responsabilité devant la classe et à y accorder un maximum de crédits ECTS.

¹ Rapport 2014 "l'éducation en Suisse" du centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE): « Ce que l'on peut dire sur la structure de la formation des enseignants du secondaire I en Suisse se résume à décrire la situation dans les différentes hautes écoles. En l'absence d'études comparatives plus poussées, il est en effet difficile de se prononcer sur l'efficacité relative de tel ou tel modèle ».